



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 27  
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 13 décembre 2023

**Présents :** Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST (depuis 19h24), Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés :**

Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE,  
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES.

**Absente :**

Christine CABEZAS,  
Aurore MARTIN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h55

Secrétaire : Maël DIONG

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### DL.23.132 – Véhicules de service des élus et agents municipaux

**Christian DUMAS expose :**

Aux termes de l'article L. 2123-18-1-1 du Code général des collectivités territoriales :

« Selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie. Tout autre avantage en nature fait l'objet d'une délibération nominative, qui en précise les modalités d'usage. »

La ville ne dispose pas de véhicules de fonctions.

Il convient par la présente d'encadrer la mise à disposition des élus des véhicules de service.

**Les membres du conseil municipal** dans l'exercice de leurs mandats et **les agents municipaux** dans l'exercice de leurs fonctions, pourront utiliser les véhicules suivants dans les conditions d'usage et de disponibilité :

Immatriculation	Nature d'équipement	Service d'affectation	Libellé	Date de 1ère immatriculation
FJ-723-FA	VEHICULES LEGERS	ADMINISTRATION GENERALE	CAPTUR	30/07/2019
CL-782-PY	VEHICULES LEGERS	ADMINISTRATION GENERALE	CITROEN C4	09/10/2012
DD 147 ND	VEHICULES UTILITAIRES ELECTRIQUE	ADMINISTRATION GENERALE	RENAULT ZOE	28/02/2014

CL-914-PY	VEHICULES UTILITAIRES	BATIMENTS	CITROEN JUMPER	09/10/2012
DA 630 KY	VEHICULES LEGERS	BATIMENTS	CITROEN C3	14/11/2013
DV-700-NQ	VEHICULES UTILITAIRES	BATIMENTS	CITROEN JUMPY	14/05/2002
EV 936 AY	VEHICULES UTILITAIRES	BATIMENTS	RENAULT MASTER	15/02/2018
EQ 160 TK	VEHICULES UTILITAIRES	BATIMENTS	PEUGEOT PARTNER FOURGON	26/09/2017
EH-161-ZJ	VEHICULES LEGERS (minibus)	CCAS	PEUGEOT	29/12/2016
CL-027-RA	VEHICULES LEGERS	ENTRETIEN	CITROEN NEMO	10/10/2012
244 ZG 45	VEHICULES LEGERS	ENTRETIEN	CITROEN C1	23/04/2007
CL-340-RA	VEHICULES LEGERS	ENTRETIEN	CITROEN NEMO	10/10/2012
606 XT 45	VEHICULES UTILITAIRES	ENTRETIEN	CITROEN C15	28/03/2002
2399 XL 45	VEHICULES LEGERS	ENTRETIEN	CITROEN SAXO	19/04/2001
FS 956 EH	VEHICULES LEGERS	ENTRETIEN	PEUGEOT 2008	25/05/2018
2474 YK 45	VEHICULES UTILITAIRES	ENTRETIEN	CITROEN C15	02/06/2004
CL-681-PY	VEHICULES UTILITAIRES	ESPACES VERTS	CITROEN BERLINGO	09/10/2012
4947 YY 45	VEHICULES UTILITAIRES	ESPACES VERTS	RENAULT KANGOO	27/03/2006
5685 XX 45	VEHICULES UTILITAIRES	ESPACES VERTS	RENAULT MASCOTT	16/09/2002
9192 XV 45	VEHICULES UTILITAIRES	ESPACES VERTS	RENAULT MASTER	27/06/2002
9191 XV 45	VEHICULES UTILITAIRES	ESPACES VERTS	RENAULT MASTER	27/06/2002
9008 YQ 45	VEHICULES UTILITAIRES	ESPACES VERTS	RENAULT MASTER	19/04/2005

1678 XJ 45	VEHICULES UTILITAIRES	ESPACES VERTS	RENAULT MASTER	04/01/2001
BJ 400 ZG	VEHICULES UTILITAIRES	LOGISTIQUE	MERCEDES BENZ	08/03/2011
FF 256 FN	VEHICULES UTILITAIRES	LOGISTIQUE (mais EV)	CITROEN JUMPER	05/04/2019
EZ 695 GX	VEHICULES UTILITAIRES	LOGISTIQUE	PEUGEOT PARTNER FOURGON	25/07/2018
DE-453-KY	VEHICULES LEGERS	POLICE MUNICIPALE	(DACIA BREAK) DUSTER	28/03/2014
7381 YK 45	VEHICULES LEGERS	POLICE MUNICIPALE	RENAULT KANGOO	25/06/2004
FK 197 GX	2 ROUES	POLICE MUNICIPALE	MOTOL BENELLI	11/10/2019
FS 514 SA	2 ROUES	POLICE MUNICIPALE	MOTO KTM	16/09/2020
FK 104 GX	2 ROUES	POLICE MUNICIPALE	MOTOL BENELLI	11/10/2019
970 WG 45	VEHICULES UTILITAIRES	RESTAURATION	CITROEN BERLINGO	19/03/1997
FE 118 HG	VEHICULES UTILITAIRES ELECTRIQUE	RESTAURATION	RENAULT KANGOO	05/03/2019
CB 840 CQ	VEHICULES UTILITAIRES	RESTAURATION	FIAT	04/02/2012
DZ 379 VD	VEHICULES UTILITAIRES	RESTAURATION	FIAT	19/02/2016
ER 748 PY	VEHICULES LEGERS	CULTURE	KANGOO MAXI	27/10/2017
GK 361 BR	VEHICULES UTILITAIRES	SPORTS	CITROEN BERLINGO	14/05/2013

Les conditions et modalités d'usage des véhicules sont les suivantes :

- Véhicule concernés : Voir liste ci-dessus.
- Usage : Il est précisé que ces véhicules de service ne peuvent être utilisés que pour des trajets professionnels dès lors que l'exercice des fonctions le justifie, et non pour des déplacements privés.
- Lieu de remisage ordinaire : Parking sécurisé de la mairie, ou parkings couverts des services.
- Autorisation de remisage à domicile : oui si autorisation expresse.
- L'élu ou l'agent demandant à bénéficier d'un véhicule de service doit satisfaire aux conditions suivantes : posséder un permis de conduire civil valide l'autorisant à conduire la catégorie de véhicule concerné, disposer d'un ordre de mission (permanent ou temporaire).
- Prise en charge de l'assurance et du carburant par la collectivité.
- Pour répondre au besoin de covoiturage, il est possible de transporter des collaborateurs ainsi que des personnes extérieures dans le cadre du service.
- Les réservations des véhicules se font selon les règles propres à chaque service gestionnaire.

- Vérifications et signalements : Avant chaque départ, le conducteur doit procéder aux vérifications de base du véhicule : \* vérification des niveaux carburant, huile... \* vérification des voyants du véhicule, \* vérification des équipements de sécurité (gilet jaune et triangle). Le conducteur du véhicule veillera à observer si tous les éléments de sécurité obligatoires sont bien à bord du véhicule et en état de fonctionnement. Le conducteur devra signaler toutes anomalies du véhicule au service garage Afin de maintenir la propreté du véhicule, il est interdit de fumer, boire et manger à l'intérieur.
- Respect du code de la route : Les dispositions du Code de la route s'appliquent dans leur ensemble aux personnes qui utilisent les véhicules de service. Le conducteur est personnellement responsable des infractions routières qu'il commet avec le véhicule de service. Ainsi, il doit s'acquitter lui-même des amendes qui lui sont infligées.

*La présente délibération fera l'objet d'une actualisation annuelle, notamment pour s'ajuster au nouveau parc de véhicule.*

Après présentation en Commission Générale du 12 décembre 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la mise à disposition des véhicules ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 20 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

21 DEC. 2023

21 DEC. 2023

21 DEC. 2023



Le Maire

Christian DUMAS

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_132
Objet :	Véhicules de service des élus et agents municipaux
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.7 - Transports
Identifiant unique :	045-214501694-20231220-DL_23_132-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20231220-DL_23_132-DE-1-1_0.xml	text/xml	870 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DL.23.132 – AG - Véhicules de service des élus et agents municipaux.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20231220-DL_23_132-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	367.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2023 à 15h34min25s	Reçu par le MI le 2023-12-21